

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 23 avril 2026

N° 2026_10

**Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION
LOCALE DE LIEN D'INFORMATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT
GERONTOLOGIQUE (ALLIAGE) ET
APPROBATION DE LA CONVENTION
DE PARTENARIAT 2026**

**VOTE :
UNANIMITE**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC**, sur la convocation qui lui a été adressée, le 16 avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC
Mme Carine WECKERLIN
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE
Mr Denis PALMERINI
Mme Christine VALLET
Mr André MOUZON
Mr Patrick CASTELLO
Mme Annie CHAUVIN
Mr Jean Philippe DUMETZ
Mr Jean Paul MARX
Mme Jany PAUL
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Mr Lionel DI SAPIO

Absents donnant pouvoir :

Absents :

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Adhésion à l'Association Locale de Lien d'Information et d'Accompagnement GÉrontologique (alliage) et approbation de la convention de partenariat 2026

L'association ALLIAGE a été initialement créée en juin 2002 pour porter un dispositif de coordination (CLIC en 2003) devenue « pôle info seniors pays Salonais ».

Elle résulte d'un partenariat étroit à l'initiative des institutions publiques. Le conseil d'administration est composé d'acteurs représentatifs du territoire : hôpital du Pays Salonais, service d'aide à domicile, EHPAD, communes, associations et professionnels libéraux.

Adhérer à l'association ALLIAGE permet de bénéficier des interventions du pôle info seniors dans tous les aspects du quotidien : information et accompagnement des seniors, des aidants et des professionnels, maintien au domicile, accès au droit, entrée en établissement, etc.

Cela permet aussi de participer à l'amélioration de la qualité de service rendu à nos administrés :

- Inscription dans un réseau de professionnels ancré sur le territoire et partage de l'expertise de tous quant à l'information du public ou de l'appui aux professionnels.
- Conception avec les adhérents, le pôle info seniors et les autres acteurs d'une offre de services répondant aux besoins (public et professionnels) : diffusion de l'expertise gérontologique, évaluation au domicile, simplification du parcours, etc.
- Mise en œuvre de projet propre à l'objet d'ALLIAGE et ses adhérents : lien ville-établissement de santé et d'hébergement lutte contre l'isolement, etc.

En 2025, selon leur rapport d'activité 32 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement : maintien à domicile, placement en EHPAD, soutien aux aidants, accès aux droits.

L'association propose également de participer aux divers événements organisés tels que : les réunions interprofessionnelles trimestrielles, des commissions d'appui technique en lien avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et le Centre de Ressources territorial (CRT). Le CCAS sera également convié à deux colloques qui seront cette année sur le thème de la maladie d'Alzheimer (25/06/26) et de la santé mentale des seniors (2^e semestre 2026). L'équipe d'Alliage pourra également se rendre disponible pour présenter les missions du Pôle à nos administrés seniors. Comme chaque année, l'association maintiendra les permanences à raison d'une fois par trimestre mais également des rendez-vous d'évaluation gérontologique au bureau ou domicile afin de nous accompagner au mieux face aux problématiques des personnes âgées de la commune.

Pour l'exercice 2026 l'adhésion est maintenue à 1 € par habitant de 60 ans et plus, elle représente donc pour la commune de la Fare les Oliviers la somme de 2 167 € (chiffre Insee 2022).

Afin de formaliser les engagements réciproques entre le CCAS et ALLIAGE, il est proposé de conclure une convention de partenariat pour l'année 2026.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les deux parties, notamment en matière d'accueil, d'information, d'orientation, d'évaluation gérontologique, de coordination médico-sociale et de participation aux actions partenariales menées sur le territoire.

Elle précise également les engagements respectifs du CCAS et de l'association, ainsi que les modalités d'évaluation et de reconduction du partenariat.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler notre adhésion à l'association ALLIAGE pour 2026 et de signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Association ALLIAGE pour l'année 2026.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS et l'association ALLIAGE pour l'année 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;

DIT que les crédits nécessaires à la cotisation de l'année 2026 auprès de l'Association ALLIAGE seront prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

M. MARCILIAC Jérôme



La secrétaire de séance

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

